

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VONNAS (Ain) -
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le 12 décembre à **dix-neuf heures et quinze minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de Vonnas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain GIVORD, Maire de Vonnas.

PRESENTS :

GIVORD Alain	CARJOT Jean-François	GIVORD Jean-Louis
DESMARIS Elodie	DUCLOS Nathalie	RABUEL Claude
BERTHOUD Françoise	LAURENT Michèle	TRONCY René
TRESSELT Nadine	PERROUD Marie- Françoise	GABILLET Guy
LEQUEUX Sébastien	DESRAYAUD Alexandre	RAVOUX Christian

*Secrétaire de séance : Nathalie **DUCLOS***

*Absent(e) excusé(e) : Caroline **TROUILLOUX**, Serge **DUMARAIS**, Cécile **NIZET**, Françoise **DUBOIS**, Karine **THIBERT**, Catherine **MIGNOT**, Cédric **GREGOIRE**, Ufuk **YUKSEL***

*Pouvoirs : Françoise **DUBOIS** donne pouvoir à Nathalie **DUCLOS**, Serge **DUMARAIS** donne pouvoir à Jean-François **CARJOT**, Karine **THIBERT** donne pouvoir à Claude **RABUEL**, Cécile **NIZET** donne pouvoir à Marie-Françoise **PERROUD***

Date de la convocation : le 6 décembre 2024

Membres en exercice : 23

Ouverture de la séance à 19h15

Adoption du compte rendu du 12 novembre 2024

Adopté à l'unanimité

✓ *Rapporteur Alain GIVORD*

1- Evènements

Evènements Novembre 2024		
date de l'évènement	Organisateur	Evènement
11/11/2024	commune + anciens combattants	Cérémonie commémorative
27/11/2024	Médiathèque	Lecture

✓ *Rapporteur Jean-François CARJOT*

2- Point urbanisme

DÉCLARATION PRÉALABLE

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
DP00145724D0126	29/11/2024	MONABEE	375 avenue de la Gare	Pose de panneaux photovoltaïques
DP00145724D0125	28/11/2024	EDF solutions solaires	222 rue Antoine Manigand	Installation d'un générateur photovoltaïque
DP00145724D0124	22/11/2024	CHEVALLIER Stéphanie	131 rue Henri Génard	agrandissement d'une fenêtre en fenêtre châssis fixe et création d'ouverture pour une nouvelle fenêtre en châssis fixe
DP00145724D0123	14/11/2024	POULLIER alexandre	196 chemin du clos des barres	Installation d'un portail et clôture en gabion, fondation en béton sur 10m de long, construction d'une piscine hors sol semi-enterré
DP00145724D0122	05/11/2024	PIN Marine	117 chemin au Pourcet	Extension volumétrique, suppression des velux et création de 5 fenêtres avec volets roulants, ravalement façade et toiture reconstruit à l'identique
DP00145724D0121	04/11/2024	MIGNOT Bertrand	2 impasse de la Romanière	Installation d'un climatiseur sur façade

Permis de construire

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
PC00145724D0019	14/11/2024	SCI KOXA II	28 rue des Jacques	Transformation et extension d'une maison ancienne en six logements
PC00145724D0018	08/11/2024	MILAN THOMAS	Route de laval	Construction d'une maison individuelle

3- Clôture du budget annexe du camping

Monsieur Jean-François CARJOT, rappelle qu'il a été décidé lors du conseil municipal du 12 novembre 2024, par délibération n°2024-11-12-02, la mise à disposition du Camping Municipal de

Vonnas à la Communauté de Communes de la Veyle dans le cadre de la création de la Zone d'Activité Touristique et de Loisir.

Le budget annexe du Camping n'a donc plus lieu de perdurer, il est donc proposé la dissolution du Budget Annexe du Camping au 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la dissolution du budget annexe du Camping au 31 décembre 2024.

DECIDE que les résultats à la clôture de l'exercice seront transférés au Budget Principal

AUTORISE le comptable public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires.

Adopté à l'unanimité

4- Décision Budgétaire Modificative

Monsieur Jean-François CARJOT, adjoint au Maire, informe le conseil qu'une erreur d'imputation a été réalisée sur le budget 2015. En effet, une facture de fonctionnement a été mandatée en investissement ce qui entraîne une erreur dans l'inventaire du Camping.

Afin de régulariser cette erreur, il convient d'effectuer des virements de crédits afin d'approvisionner les comptes nécessaires à cette régularisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le budget Camping de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
COMPTE	OBSERVATION	MONTANT
023	Virement à la section d'investissement	-12 500.00
65568	Autres contributions	12 500.00
Total dépenses section de Fonctionnement		-
INVESTISSEMENT		
RECETTE		
COMPTE	OBSERVATION	MONTANT
021	Virement de la section de fonctionnement	-12 500.00
21753	Réseaux divers (mise à dispo)	12 500.00
Total dépenses section d'Investissement		-

Adopté à l'unanimité

5- Désignation des assistants de prévention

Toutes les collectivités et tous les établissements publics ont l'obligation de désigner au moins un assistant de prévention. Le conseiller ou l'assistant en prévention des risques professionnels conseille et assiste l'autorité territoriale en matière de santé et sécurité au travail notamment dans la mise en œuvre et le suivi d'une démarche de prévention des risques professionnels, en vue de prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents mais également d'améliorer leurs conditions de travail. Après avoir réalisée une présentation auprès du personnel, des agents ont soumis leur candidature. Ils ont été reçus par l'autorité territoriale et cette dernière a fait un choix.

Le choix s'est porté sur un binôme Sandra PERRET- Nicolas VENET. Cette décision permet d'appréhender au plus près du terrain les « risques » dans chacun des services municipaux.

6- Vente de la parcelle Section A 3645

Monsieur Jean-François CARJOT rappelle que suivant délibération du Conseil Municipal en date du 28 Juin 2022, la Commune a mis à disposition à l'entreprise GUICHARDET, une parcelle de terrain située sur notre Commune, cadastrée section A numéro 3645 d'une contenance de 759 m² située rue de l'industrie, zone d'activité de la Tuilerie, jouxtant le bâtiment qu'elle occupe, l'entreprise GUICHARDET souhaiterait utiliser, cette parcelle, exclusivement à usage de parking pour véhicules ou petit matériel dépendant de son activité, cette destination étant une clause essentielle et déterminante de la signature d'une convention d'occupation privative à titre précaire qui a été signée ; et qui a commencé à courir le 1^{er} Juillet 2022 pour se terminer le 30 juin 2032, moyennant une redevance annuelle de SIX CENTS EUROS (600,00 EUR).

L'entreprise GUICHARDET, par son représentant, s'est rapprochée de la municipalité pour nous informer :

- de l'activité croissante de son entreprise,
- que les locaux qu'elle occupe devenaient exiguës,

Par conséquent et pour qu'elle puisse s'agrandir et maintenir son activité sur le site actuel, elle nous propose de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section A numéro 3645 qui lui a été mise à disposition.

Considérant l'avis des services des domaines formulé par courrier en date du 22 novembre 2024,

Le prix de vente de cette parcelle est de QUARANTE DEUX MILLE EUROS (42.000,00 EUR), ce qui a été acceptée par le représentant de l'entreprise GUICHARDET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'approuver la cession de la parcelle située sur notre Commune, cadastrée section A numéro 3645 d'une contenance de 759 m² située rue de l'industrie, zone d'activité de la Tuilerie, moyennant le prix de QUARANTE DEUX MILLE EUROS (42.000,00 EUR),

DIT que l'ensemble des frais relatifs à cette cession sera à la charge exclusive de l'entreprise GUICHARDET,

AUTORISE Monsieur Le Maire à procéder à toutes les démarches utiles et nécessaires à cette vente, notamment à signer tout compromis ou promesse de vente, tout acte administratif ou acte authentique de vente auprès de tout office notarial de son choix, ainsi que tous documents obligatoires et nécessaires se rapportant à cette opération.

7- Modification du tableau des emplois

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 14 mars 2024,

Considérant l'accroissement du nombre d'enfants à la cantine scolaire, il y a lieu de renforcer le personnel pour une bonne organisation du fonctionnement et la sécurité de tous, et de créer deux postes d'adjoint technique à partir du 1^{er} janvier 2025, pour permettre le recrutement

Considérant le transfert du Camping et de la piscine à la Communauté de Communes de la Veyle, il y a lieu de supprimer les postes de ce service au 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

DECIDE à compter du 1^{er} janvier 2025 de modifier le tableau des emplois communaux :

- Création de deux postes d'adjoint technique, agent chargé du service et de la surveillance à la cantine scolaire, d'une durée hebdomadaire de 6.91 heures annualisées
- Suppression du poste de Responsable Gestionnaire du Camping de 35 h hebdomadaires,
- Suppression du poste d'assistant au gestionnaire du camping de 35 h hebdomadaires,
- Suppression de 4 postes saisonniers de régisseur de recette et caissier à la piscine

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} janvier 2025.

AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Le tableau des emplois est ainsi arrêté à compter du 1^{er} janvier 2025

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	Durée temps de travail	Nombre de poste créés
Direction	Directeur Général des Services	Attaché ou Ingénieur	35 h	1
	Directeur Général Adjoint	Attaché ou Ingénieur	35 h	1
Services Administratif	Agent chargé de la Comptabilité	Adjoint Administratif	35 h	1
	Agent chargé des ressources humaines, comptabilité	Adjoint Administratif	35 h	1
	Agent chargé de l'urbanisme	Adjoint Administratif	35 h	1
	Agent polyvalent, chargé de l'accueil	Adjoint Administratif	35 h	1
	Agent polyvalent, chargé de l'accueil	Adjoint Administratif	22 h	1
Services Techniques	Chargé d'Opérations et de Projets	Technicien Adjoint Technique	35 h	1
	Adjoint polyvalent des services techniques	Agent de maîtrise	35 h	3
	Agent chargé maintenance voirie ou espaces verts	Adjoint Technique	35 h	8
	Agent chargé de la restauration scolaire	Agent de Maitrise Adjoint Technique ATSEM	35 h	1
	Agent chargé de l'entretien salle polyvalente, restauration scolaire, agent polyvalent maintenance	Adjoint technique	35 h	5
Service Cantine	Agent chargé du service, surveillance et entretien cantine scolaire	Adjoint technique	30 h	1
	Agent chargé du service, de la surveillance et de la préparation à la cantine	Adjoint technique	10.28 h	1
	Agent chargé du service, surveillance, entretien cantine scolaire et animation	Adjoint technique	22 h	2
	Agent chargé du service, surveillance, entretien cantine scolaire et animation	Adjoint technique	15 h	1
	Agent chargé du service, surveillance, entretien cantine scolaire et animation	Adjoint technique	6.91 h	5
Services Scolaire	Agent spécialisé des écoles maternelles	ATSEM	31 h 30	2
	Agent spécialisé des écoles maternelles	ATSEM	19.86 h	1
	Agents des écoles maternelles	ATSEM	19.86 h	1

	Agent chargé de la surveillance exclusive des classes ULIS à la Cantine	Adjoint technique	8 h	1
Service Culturel	Agent en charge de la Bibliothèque	Adjoint du Patrimoine ou Assistant territorial de conservation du patrimoine	35 h	1
Service Police Municipale	Agent en charge de la Police municipale et polyvalence	Garde Champêtre	35 h	1
Service Animation	Agent chargé des maternels à la cantine	Adjoint d'animation	11 h 50	1
	Agent chargé surveillance cantine et mise à disposition de la CCBV encadrement pré-post scolaire animation	Adjoint d'animation	22 h 25	1
SAISONNIERS	Espaces Verts	Adjoint Technique		3

DIT que la dépense sera inscrite sur le budget 2025, « charge de personnel ».

Adopté à l'unanimité

√ *Rapporteur Elodie DESMARIS*

8- Tarifs des salles au 1^{er} janvier 2025

TARIFS par journée Tarifs en euros		Prix au 1ier janvier 2025
ESPACE DES ASSOCIATIONS		
<i>salle Claude DESPORTES (50 pers max)</i>		
Associations locales Salle Claude Desportes (uniquement)		Gratuit
Particuliers de Vonnas Salle Claude. DESPORTES, sanitaires et cour		258,00
Particuliers de Vonnas Salle Claude. DESPORTES et sanitaires (sans la cour)		87,00
Particuliers Hors Vonnas : Salle Claude. DESPORTES, sanitaires et cour		435,00
CAUTION DE RESERVATION ou DEPOT DE GARANTIE		215,00
Tarifs hivernaux Si Chauffage (y compris les associations)		77,00
CENTRE SAINT MARTIN (plus de 50 pers.)		

Du 1 novembre au 30 mars, le centre n'est pas chauffé.	
Spectacles, Concerts, Manifestations Culturelles Assemblées Générales, Conférences, Vins d'honneur	
Associations de Vonnas	Gratuit pour la période sans chauffage
Associations de Vonnas avec entrées payantes	81,00
Entreprises de Vonnas, particuliers	130,00
Hors Vonnas (entreprises, commercial, associations, particuliers, politique ...)	306,00
Période hivernale prestation Forfait Chauffage à ajouter (y compris pour les associations)	76,00
Expositions/répétition/Vonnas et extérieur	
Forfait Week End (sauf installation)	151,00
Forfait pour une semaine (7 jours) (sauf installation)	612,00
Forfait chauffage pour une semaine (période de chauffe)	322,00
	-
CAUTION DE RESERVATION ou DEPOT DE GARANTIE	215,00
SALLE DES FETES	
Les consommations réelles de la salle des fêtes seront facturées en complément des forfaits détaillés ci-dessous. Les compteurs d'électricité et de gaz seront relevés lors de la remise des clefs et lors de l'état des lieux de sortie. L'énergies réelles consommés seront calculées par la différence des index de début et de fin et seront facturés au prix des énergies (électricité et gaz) en cours lors de l'utilisation de la salle.	
Associations Locales / Comités D'entreprises Locaux /Entreprises Locales/Particuliers	
SALLE 1	144,00
SALLE 2	298,00
GRANDE SALLE (1+2)	404,00
CUISINE	152,00
Second jour d'utilisation et jours suivants	
SALLE 1	73,00
SALLE 2	150,00
GRANDE SALLE (1+2)	202,00
CUISINE	76,00
Particuliers De Vonnas	
SALLE 1	226,00
SALLE 2	478,00

GRANDE SALLE (1+2)	655,00
CUISINE	152,00
Second jour d'utilisation et jours suivants	
SALLE 1	114,00
SALLE 2	240,00
GRANDE SALLE (1+2)	328,00
CUISINE	76,00
Maternels Et Conscrits	
(Grande salle +cuisine)	144,00
HORS VONNAS Particuliers, associations extérieures, commercial et politique	
SALLE 1	696,00
SALLE 2	1 179,00
GRANDE SALLE (1+2)	1 607,00
CUISINE	311,00
Second jour d'utilisation et jours suivants	
SALLE 1	348,00
SALLE 2	590,00
GRANDE SALLE (1+2)	804,00
CUISINE	156,00
Manifestations extérieures à la salle des fêtes sur parking avec location du BAR forfait de	112,00
Associations de Vonnas subventionnées par la commune et partenaires la commune , organisant une animation publique avec inscription au calendrier annuel des manifestations	1 gratuité de salle par an sur présentation du projet
Réparation après état des lieux et constat de dégradations mineures (dégradations plus importantes facturation au coût réel de remise en état et des travaux)	193,00

Adopté à l'unanimité

✓ *Rapporteur Jean-Louis GIVORD*

9- Avenue des Sports et passerelle/ points sur les dossiers

- Avenue des sports : l'entreprise Roger Martin est retenu suite à l'appel d'offre et après négociation. Le montant du marché est de 652 000€ et le financement est assuré par des recettes de subventions départementales et le FCTVA pour un montant global de 260 000€, le solde par autofinancement. Des demandes de subventions sont en cours à l'agence de l'eau et la Communauté de communes
- Passerelle : le dossier suit son cours. Un premier rendu a permis de valider le choix d'une passerelle en inox et de lancer les études géotechniques. Un retour d'Interra sera fait courant janvier pour les arbitrages et choix définitifs. L'objectif de réalisation demeure la rentrée 2025.

3 demandes en cours auprès de la région, de l'agence de l'eau et de la CCV

10 – Convention de servitude ENEDIS

Monsieur Jean-Louis GIVORD, maire adjoint, expose que dans le cadre de raccordement et de l'installation d'un nouveau poste de type PAC 4UF, sur les parcelles A 345, A 346, A 1811, A 2740 et A 2741 lieu-dit « Verdemont » situé rue de Verdemont – 01540 VONNAS, propriété de la commune, conformément au plan joint à la convention.

Cet accord se traduit par la mise en place d'une convention de servitudes à intervenir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE la société ENEDIS à implanter sur les parcelles de terrain section A 345, A 346, A 1811, A 2740 et A 2741, dont la commune est propriétaire, les canalisations souterraines, les bornes, les coffrets et/ou ses accessoires conformément au plan joint,

ACCEPTE les termes de la convention de servitudes,

AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces et actes se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

√ *Rapporteur Nathalie DUCLOS*

11 – M'Ton Marché

« 1 Marché, 1 Chef, 1 Recette » s'installe sur le marché de Vonnas.

La communauté de communes de la Veyle a répondu en août dernier, à une proposition de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour participer à l'opération 1Marché, 1Chef, 1Recette. D'octobre à Décembre 2024, 24 marchés de la Région Auvergne Rhône-Alpes ont été sélectionnés pour participer à l'opération.

Cet évènement de proximité met à l'honneur la richesse des produits régionaux, la gastronomie locale, les produits frais et de saison, la diversité des professionnels et des marchés.

Depuis 2020, la Région Auvergne Rhône Alpes dynamise et valorise ses marchés à travers le programme « La Région aime ses marchés ». Fort de son succès, ce programme se poursuit en 2024 avec une nouvelle collaboration entre la Région, l'association M'Ton Marché et la Fédération Nationale des Marchés de France pour offrir un programme d'animations et varié sur les marchés.

L'opération 100 % culinaire unique en France est de retour pour la troisième édition, avec pour objectif constant de réunir les professionnels de la restauration, les acteurs des marchés et les consommateurs autour d'une dégustation de recette de saison. Cette animation permet de partager un moment d'échange, convivial et chaleureux autour de la gastronomie, véritable emblème de notre culture régionale.

Le marché de Vonnas a été retenu. La commission a accueilli très favorablement cette décision et a sollicité Georges Blanc pour participer à cette opération. Il a répondu favorablement immédiatement et c'est donc sur notre marché que la cuisine du restaurant gastronomique Georges Blanc sera mise en place pour la réalisation de sa recette gourmande et de saison, facile à reproduire à la maison grâce aux fiches recette distribuées le même jour sur le marché. Les fins palais pourront échanger conseils et astuces culinaires avec le Chef Frédéric BLANC et participer à la tombola gratuite du marché pour tenter de remporter un panier garni des produits du marché.

Rendez-vous sur le marché, jeudi 19 décembre de 10 heures à 12 heures pour l'animation.

La commission travaille actuellement sur la mise en place d'animation sur notre marché, et d'un ou plusieurs marchés de producteurs locaux pour la prochaine période estivale, nous reviendrons vers vous dès que nous aurons des dates connues.

La commission vous remercie de retenir la date du Jeudi 19 décembre de 10Heures à 12Heures sur le marché, et vous attends nombreux à cette animation.

12- CCAS : présentations et actions du CCAS

Une présentation très complète des actions du CCAS, de son budget et des états d'avancement des réflexions et actions réalisées, engagées et à venir au sein de la résidence autonomie du triolet a été faite par Nathalie Duclos ;

Des remerciements appuyés pour le travail réalisé sur un an par les Elus, employés et tous les partenaires impliqués dans ces réalisations et projets ont été formulés.

L'intervention de Nathalie DUCLOS, adjointe en charge du CCAS est jointe en annexe de ce compte rendu

✓ *Rapporteur Claude RABUEL*

13- Versement d'une participation pour piégeage de ragondins

Monsieur Claude Rabuel, Adjoint au Maire, expose que la commune sollicite la société de chasse et les piégeurs agréés pour éradiquer les ragondins et les rats musqués afin de réguler ces nuisibles. Il est proposé d'attribuer une subvention de 1€ par ragondins.

Pour ce faire, la société de chasse a transmis à la commune de Vonnas le justificatif correspondant. au piégeage de 40 ragondins

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE d'attribuer une subvention de 1€ par ragondins et rats musqués

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 40 euros à la société de chasse de Vonnas.

PRECISE que ces dépenses seront prélevées sur le budget de l'exercice 2024.

Adopté à l'unanimité

14- CR du comité syndical du SMIDOM

Claude Rabuel donne rendu du dernier comité syndical du SMIDOM. Il précise qu'il est intervenu notamment sur la nécessité d'une meilleure communication sur les colonnes de tri afin de limiter les erreurs de tri qui coûtent chers au SMIDOM. Il réprecise que le conseil syndical a validé les augmentations déjà annoncées lors d'un précédent conseil soit de l'ordre de 5%.

Claude Rabuel souligne également que l'école a terminé 6^{ème} d'un concours de collecte de petits appareils multimédia et tiens à féliciter tous les participants à ce concours pour ce résultat très satisfaisant

Il précise également que ce mercredi 10 Décembre a été l'occasion d'inaugurer 2 composteurs collectifs et souligne que jusqu'à aujourd'hui, les résultats sont très prometteurs avec un apport massif et le respect des règles pour le bon fonctionnement de ces composteurs

15- Pacte financier et fiscal entre CCV et Communes

Alain Givord maire informe le conseil municipal sur un projet de co construction de pacte fiscal et financier Communauté de Communes/ commune, fruit d'un travail d'une année

Une quarantaine d'élus du territoire, parmi lesquels les maires de toutes les communes, ont participé aux 4 temps d'échanges jalonnant ce travail. L'enjeu était de définir des priorités partagées au niveau du bloc local et leurs modes de financement, pour les années à venir. Au terme d'un travail conséquent et d'échanges riches, 4 piliers ont été retenus :

1. Accompagner les communes en proposant des mutualisations
2. Aider chaque commune dans ses projets d'investissements (avec mécanisme de péréquation)
3. Ouvrir la possibilité d'accord locaux avec les communes souhaitant s'impliquer en faveur d'un projet structurant
4. Financer le fonctionnement de 4 projets communautaires

Ce cadre étant posé, chacun de ces piliers sera mis en œuvre progressivement au rythme des décisions nécessaires des assemblées délibérantes.

4 projets communautaires ont été identifiés :

- Création d'une crèche de 32 places à Vonnas
- Création d'une crèche de 32 place à Pont-de-Veyle
- Création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement à l'Escale
- Rénovation de la piscine d'été de Vonnas

Les projets seraient financés en investissement par la Communauté de communes. La réflexion conduite dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal amène à proposer de financer les futurs coûts de fonctionnement à charge de la Communauté de communes par une hausse progressive de la fiscalité communautaire, combinée à une contribution des communes par prélèvement sur les attributions de compensation.

Il est précisé que le montant des investissements de ces 4 projets est estimé à 8Millions d'€ ; la contribution demandée à chacune des communes pour participer au déficit de fonctionnement se constituerait progressivement sur 6 ans sur la base d'un montant équivalent à 1% du foncier bâti ce qui représente pour Vonnas environ 12 500€ en 2025 soit environ 4€/an/habitant pour des équipements nouveaux et attendus.

Ce point fera l'objet d'une prochaine délibération de Conseil Municipal.

Fin de séance à 21h00

Alain GIVORD
Maire de Vonnas

Nathalie DUCLOS
Secrétaire de Séance